

# Le socle commun et le livret de compétences

Notes mises en forme ayant servi à l'animation d'une heure d'information syndicale au collège la Durantière de Nantes (44)

Les résultats de l'enquête PISA 2009 confirment les performances médiocres du système éducatif français en général et la forte augmentation de la proportion d'élèves en grande difficulté de compréhension de l'écrit (de 15 à 20% dans les dernières générations). Les études du ministère confirment ces résultats. Il faut mesurer ce que signifie la formule « en grande difficulté de compréhension de l'écrit » en fin de collège : neuf années d'école n'ont pas permis de prendre un peu pied dans la culture écrite ! Et cela concerne 20% d'une cohorte, soit environ 150 000 jeunes par an.

Mais là où on pourrait croire que le problème de ces 150 000 jeunes était de n'avoir pas réussi à apprendre à lire, écrire et compter correctement, Bernard Hugonnier, directeur adjoint à l'éducation de l'OCDE explique que le problème est que « le système éducatif à ce stade continue à faire de la transmission de connaissances, dans chaque discipline, au lieu de travailler à l'acquisition de compétences ».

Question : la politique du « socle commun » vise-t-elle à donner donc à tous les jeunes un accès véritable à la culture écrite si le problème n'est pas la transmission de connaissances ? D'ailleurs le Ministère ne s'encombre pas d'états d'âme à ce sujet puisqu'il se dote de trois leviers pour remédier au mauvais classement de la France qui puisent tous dans les vieilles recettes libérales :

- le recentrage sur les fondamentaux avec le socle commun
- la personnalisation de l'enseignement
- l'autonomie des établissements

Les deux autres leviers ne figurent pas sur le site du Ministère mais nous les connaissons bien : les suppressions de postes et la dégradation accélérée de la formation des enseignants.

En somme, le gouvernement française poursuit la même politique qui nous a fait reculer depuis 6 ans que le système éducatif français est encadré par la loi d'orientation sur l'école dite « loi Fillon » qui a inventé les « compétences clés » à la française avec le socle commun.

La mise en œuvre du socle commun a fait surgir ou resurgir une série de questions (une dizaine). Mais la langue des promoteurs du socle est codée et exige un minimum de décryptage.

questions	arguments	dans l'optique du socle
1. Les notes et l'évaluation par compétences	<p>- le débat sur les notes est fondé puisqu'il interroge le mode concurrentiel de l'évaluation à l'école : les mauvaises notes stigmatisent (cf. « la constante macabre » d'André Antibi) puisqu'elles hiérarchisent et autorisent des classements. La pétition contre les notes à l'école a reçu de le soutien de nombreux acteurs progressistes (mouvements pédagogiques, etc.). L'idée est également soutenue par le GRDS, même s'il n'a pas signé l'appel.</p> <p>- on évalue déjà par compétences en SEGPA et au LP. Pourquoi ne pas généraliser ce mode d'évaluation ?</p>	<p>- l'évaluation par compétences ne vise pas à supprimer le classement et la compétition entre les élèves. Au contraire, elle l'amplifie avec un classement qui préfigure encore plus explicitement qu'auparavant la hiérarchie sociale appuyée sur la hiérarchie professionnelle.</p> <p>- sans compter qu'elle induit une concurrence généralisée entre établissements puisqu'elle se met en place dans le cadre de la suppression progressive de la carte scolaire et des recrutements sur profils.</p> <p>- quant aux SEGPA et aux lycées professionnels, il peut paraître assez logique que l'orientation professionnelle de la formation qu'ils dispensent recoure à des méthodes d'évaluation importée du monde du travail. Mais rien ne justifie qu'elles soient étendues à tout le système éducatif, a fortiori à l'école ou au collège dont les contenus d'enseignement n'ont pas de caractère professionnalisant. De plus, en SEGPA et dans les LP, les apprentissages scolaires précèdent l'évaluation. Or nous entrons dans une nouvelle ère où l'évaluation prend le pas sur les enseignements qui peuvent être dans certains cas réduits au rang de remédiations, au même titre qu'un stage en entreprise ou une activité de loisir. L'accent est désormais mis sur la validation et non sur les apprentissages scolaires (cf. citation de Bernard Hugonnier, plus haut).</p> <p>- l'évaluation par compétences est donc tout aussi hiérarchisante que l'évaluation sommative notée. Et dans le cas du LPC, elle est calquée sur celle du monde de l'entreprise, d'où les compétences normalisantes sur le comportement, etc.</p>
2. Une culture pour tous	<p>- l'idée d'un socle minimum pour tous au terme de la scolarité obligatoire est une vieille idée portée par la gauche politique.</p> <p>- la FSU défend le principe d'une culture commune.</p>	<p>- le socle commun est exactement l'inverse d'une culture commune : c'est un ensemble de compétences dont le contenu en termes de savoirs demande à être adapté localement par les équipes qui doivent interpréter les items en fonction de l'idée qu'elle se font des capacités du public qu'elles accueillent. Ceci explique les formulations vaste et globalisantes de nombreux items du LPC qui doivent donner lieu à une mise en musique locale.</p> <p>- « tous (les élèves) n'embrasseront pas une carrière dans le dynamique secteur de la « nouvelle économie » - en fait, la plupart ne le feront pas -, de sorte que les programmes scolaires ne peuvent être conçus comme si tous devaient aller loin. ». (OCDE, « What future for our schools » ?, <i>Education Policy Analysis</i>, Paris, 2001.).</p> <p>- la politique du socle commun n'est pas une politique de démocratisation scolaire mais bien une politique de renoncement. D'où la tendance de l'administration, et même de certains IPR acquis à la cause du socle, à relativiser l'importance des programmes nationaux.</p>

<p><b>3. Le temps de présence des enseignants dans les établissements</b></p>	<p>- quel enseignant assure seulement 18h00 ou 15h00 de présence dans son établissement ? Les conseils de classes, les réunions en tous genres, le suivi des élèves et la concertation avec les équipes et les autres professionnels des établissements augmentent considérablement le temps de présence. Et si l'on ajoute les préparations et les corrections que la plupart effectuent chez eux, le temps de travail des enseignants dépasse largement les 35 heures par semaine.</p>	<p>- le débat sur le temps de présence sert principalement à préparer des mutations professionnelles importantes. Il s'agit notamment de faire des économies d'échelle en attribuant aux enseignants des missions jusque-là assurées par les Copsy et les CPE entre autres.</p> <p>- dans l'optique du socle, il est établi que les enseignants seront moins voués à enseigner qu'à accompagner chaque élève dans son parcours personnel (LPC, PDMF, etc.). Or s'il a moins de préparations de cours à assurer pourquoi ne pas accroître son temps de service ? Chacun mesure la déqualification progressive dont ce changement de fonction est porteur. C'est la disparition annoncée du prof-concepteur.</p>
<p><b>4. L'interdisciplinarité</b></p>	<p>- plusieurs réformes ont œuvré au développement de l'interdisciplinarité qui a pour intérêt de conduire les élèves à étudier des objets communs avec des entrées disciplinaires variées.</p>	<p>- dans l'optique du socle, les disciplines sont niées en partie, ce qui ne permet pas d'envisager un véritable travail interdisciplinaire. Les piliers recouvrent des champs de compétences qui n'ont plus d'ancrage strictement disciplinaire. L'argument de l'interdisciplinarité sert davantage à pousser les enseignants à considérer qu'ils peuvent évaluer (enseigner ?) des compétences qui n'appartiennent pas en propre à la discipline qu'ils enseignent.</p>
<p><b>5. Le travail en équipe</b></p>	<p>- les résultats de la recherche en sciences de l'éducation et en sociologie ont montré que c'est à plusieurs qu'on peut remédier aux difficultés des élèves. En construisant des séquences et en les expérimentant ensemble, en développant l'analyse de pratiques, en anticipant collectivement les erreurs que les élèves peuvent commettre.</p>	<p>- dans l'optique du socle, le travail en équipe sert principalement à organiser l'adaptation locale des exigences scolaires, soit aux compétences supposées du public accueilli, soit même à chaque élève dans la logique du « sur-mesure » que le ministère oppose à un soi-disant « prêt à porter égalitariste ». Le travail d'équipe doit aussi servir à procéder à la validation croisée du socle par les enseignants. Dans certains collèges, les enseignants d'histoire-géographie sont invités à valider aussi les items du pilier 2 pratique d'une langue vivante étrangère.</p>
<p><b>6. L'école du socle</b></p>	<p>- comment ne pas être sensible aux arguments de ceux qui s'inquiètent du saut que représente le passage au collège pour des élèves habitués à n'avoir qu'un seul maître et qui vont désormais en avoir 7 différents ?</p> <p>- la liaison entre les écoles et les collèges permet aux enseignants de s'imprégner des pratiques professionnelles propres aux deux niveaux et de mieux accompagner les élèves dans leur scolarité.</p>	<p>- il semble pourtant avéré que les difficultés scolaires que rencontrent certains élèves en sixième ne soient pas le résultat du fonctionnement du secondaire. Ces élèves étaient déjà en difficulté à l'école primaire.</p> <p>- du PS à l'UMP, on en appelle à l'intervention des PE au collège. Or, on voit mal comment les professeurs des écoles qui n'ont pas réussi à remédier aux difficultés des élèves pendant leurs 5 années de primaire y réussiraient miraculeusement en sixième.</p> <p>- de plus, si la différence de fonctionnement du collège demande sans doute un effort d'adaptation aux élèves, elle est aussi porteuse d'une garantie donnée aux élèves qu'ils grandissent.</p> <p>- décrocher le collège du secondaire et le « primariser » n'a pas d'autre but que celui de faire disparaître le statut de PLC. Par ailleurs, les disciplines d'enseignement sont dans le collimateur de l'OCDE, de la Commission européenne, du Ministère de l'EN et du MEDEF car elles ne façonnent pas la jeunesse « employable » et « mobile » dont le patronat prétend avoir besoin. On comprend mieux pourquoi certains IPR freinent sur la mise en place du socle commun. C'est leur raison d'être qui prend l'eau.</p>
<p><b>7. L'individualisation</b></p>	<p>- les pédagogies modernes ont eu le souci de prendre en compte la personnalité de chaque élève, à l'opposé de conceptions plus traditionnelles, parfois autoritaires et répressives.</p>	<p>- on peut craindre que la logique d'adaptation qui préside à la mise en œuvre du socle conduise à des renoncements considérables en matière d'exigences scolaires. Valider le LPC pour 100% des élèves comme le recommande la loi Fillon ne se fera pas avec les moyens qu'une culture commune justifierait mais par l'adaptation du niveau d'exigence à chaque élève.</p> <p>- au passage, dans cette optique, rien ne s'oppose à une diminution continue des moyens.</p>
<p><b>8. La liberté pédagogique</b></p>	<p>- elle est inscrite dans la loi Fillon et devrait donner un peu de respiration aux enseignants qui sont soumis à de nombreuses prescriptions.</p>	<p>- le rôle renforcé du chef d'établissement en matière pédagogique, la mise en place du conseil pédagogique qui a compétence pour l'organisation de la validation du socle, la création de nouvelles hiérarchies intermédiaires comme les préfets des études dans les établissements CLAIR, le recrutement local qui risque d'aliéner un peu plus les enseignants aux contrats d'objectifs et aux chefs d'établissements dessinent une organisation du travail qui n'a jamais été aussi encadrée et contrôlée. Autrement dit le prescriptif se renforce et la liberté pédagogique ressemble à une promesse intenable, a fortiori dans un contexte où les enseignements eux-mêmes perdent en importance au profit de la validation des compétences.</p>
<p><b>9. L'autonomie des établissements</b></p>	<p>- du point de vue des équipes enseignantes, elle pourrait faciliter la gestion de chaque public dans sa singularité et permettre l'expérimentation pédagogique.</p>	<p>- elle est malheureusement conçue comme un instrument de management mis au service des seuls chefs d'établissements. Elle s'appuie sur la possibilité de recruter localement les personnels et elle ouvre la voie à la concurrence généralisée entre les personnels, les établissements et les élèves qui est pourtant, de l'avis de tous les observateurs honnêtes, le mal mortel qui ronge aujourd'hui les services publics. La marchandisation étant le corollaire de la concurrence.</p>

<p><b>10. L'harmonisation européenne</b></p>	<p>- et si un socle commun européen renforçait les possibilités offertes aux salariés de travailler à l'étranger ?</p>	<p>- ceci concerne en effet déjà toute une catégorie d'étudiants diplômés des universités ou des grandes écoles. Mais les élèves du socle n'auront jamais été aussi tributaires de la réputation de l'école ou du collège où ils auront étudié, et ils devront se rendre à l'évidence qu'ils n'ont pas reçu le même enseignement que leurs camarades de l'école ou du collège d'à côté. Comment croire dès lors qu'ils puissent faire valoir quoi que ce soit en matière de formation initiale avec le socle, à l'étranger ou même dans la région voisine ? La mobilité géographique ne concernera que ceux qui auront eu accès à des poursuites d'études qualifiantes, bien au-delà du socle.</p>
--	--	--

En somme le socle commun et l'évaluation par compétences ne visent pas à répondre aux insuffisances du système éducatif français en matière d'apprentissages scolaires. Ils visent seulement à doter les élèves d'un vernis d'employabilité, même s'ils sont passés totalement à côté de leur scolarité élémentaire.

On nous demande aujourd'hui de mettre en œuvre le socle commun et le LPC qui répondent à une commande du pouvoir économique en adoptant des postures entrepreneuriales et en changeant de métier : de concepteurs de cours on nous demande de passer à des évaluateurs d'employabilité ou à quelque chose qui se situerait entre les deux. Tout cela dans une gigantesque confusion (des idées notamment) et en nous poussant au bricolage.

La question reste entière de savoir comment supprimer « les grandes difficultés de compréhension de l'écrit » des élèves et comment œuvrer à une amélioration sérieuse de l'efficacité des apprentissages fondamentaux. Surtout dans un contexte de suppression de postes et de dégradation de la formation. Cela suppose surement un certain nombre de conditions dont quelques-unes sont énumérées par l'appel des 50 chercheurs : permettre aux enseignants de reprendre la main sur leur métier et mettre en cause la structuration concurrentielle du système éducatif. Cela ne pourra également se faire que par des dotations considérablement abondées.

*Sylvain Marange*  
Nantes, décembre 2010